AIX-EN-PROVENCE
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
013-261300339-20261014-DEL_2026_75-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

DELIBERATION N°75

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. André BENSAKKOUN;M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Salah-Eddine KHOUIEL; Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Claude MATHIEU

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

OBJET : DSIST – ADHESION DU CCAS D'AIX-EN-PROVENCE A LA CENTRALE D'ACHAT « FOCUS NUMERIQUE »

Créée en 2017 par le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, la centrale publique d'achat Focus Numérique est spécialisée dans les infrastructures, les équipements et les services numériques. Elle est ouverte aux acteurs publics sur l'ensemble du territoire national et leur permet de bénéficier de marchés publics ainsi que d'un accompagnement, de la définition de leurs besoins jusqu'au suivi des commandes.

En mutualisant les achats et les compétences, Focus Numérique permet à ses adhérents de bénéficier de conditions tarifaires négociées, tout en simplifiant leurs démarches et en sécurisant leurs procédures d'achat. Chaque adhérent reste responsable de ses commandes et de leur exécution.

Modalités financières de l'adhésion

L'adhésion à la centrale est sans droit d'entrée. Elle donne lieu à une cotisation annuelle correspondant à 7 % du montant hors taxes des achats réalisés l'année précédente. Ce mode de financement repose sur les frais de gestion versés par les adhérents, sans marge supplémentaire appliquée aux prix des marchés ni reversement de la part des titulaires.

Les enjeux pour le CCAS

Dans un contexte où les besoins numériques évoluent rapidement et où la maîtrise des dépenses publiques reste une priorité, le recours à cette centrale d'achat représente une solution intéressante pour faciliter les achats, bénéficier d'un accompagnement spécialisé et réduire les démarches administratives. La mutualisation des achats permet également aux adhérents de profiter de prix négociés, susceptibles de contribuer à l'optimisation des dépenses du CCAS.

Pour le CCAS d'Aix-en-Provence, cette adhésion présente un intérêt particulier au regard de ses projets informatiques, notamment le renouvellement de son infrastructure de virtualisation, mais également pour ses futurs achats de matériels, de logiciels et de services numériques. Elle permettra au CCAS de bénéficier des marchés proposés par Focus Numérique pour ses achats informatiques, tout en conservant la liberté de choisir, pour chaque besoin, la solution d'achat la plus adaptée.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le Code de la commande publique, notamment son article L.2113-1
L'article L2113-2 et suivants du Code de la commande publique
La convention d'adhésion du CCAS d'Aix en Provence à la Centrale d'Achat Focus Numérique portée par le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique et ses délibérations visées

Le document d'adhésion à la centrale publique d'achat focus numérique joint en annexe

Les statuts du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (VONum) ;

DECIDE

➢ **D'ADHERER** à la centrale d'achat Focus Numérique portée par le Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique ;

➢ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à approuver la convention fixant les modalités administratives et financières d'adhésion et d'utilisation de ladite centrale d'achat et à signer tous les documents nécessaires pour accomplir les formalités relatives à ces adhésions, notamment le document d'adhésion joint en annexe ;
➢ **DE S'ENGAGER** à régler les sommes dues au titulaire des marchés souscrit par l'intermédiaire de cette centrale d'achat.

Présents et représentés : 12
Présents : 11
Abstentions : 0
Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/01/26
et de la publication le 23/01/26